

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux vingt-six

Le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, maire

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Benoit BELLANGER Alméno MARTINS, Christine LE DOUARAIN, Karine LE ROUX, Julien CREACH, Alexia LEQUEUX, Florent LANCHEC

Absente excusée : Madame Manon SAILLOUR-DILER (pouvoir à Karine LEROUX).

Monsieur Florent LANCHEC a été élu secrétaire.

OBJET

Rapport d'activité de la communauté Communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice 2025

Le Maire présente la question.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2025 de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau a ainsi été communiqué à la commune. Dès lors, il appartient au conseil municipal d'en prendre connaissance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ;

Considérant que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

Vu le rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau transmis le 13 juillet 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur ;

Le Conseil Municipal de Trézilidé prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté communes du Pays de Landivisiau pour l'exercice 2025.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Maire,

Yves-Marie GILET

